



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Acceptation du Legs de Madame GIRARD

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040142

Urbanisme & Affaires Immobilières

Acceptation du Legs de Madame GIRARD

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Madame Charlotte FOUET, veuve de Monsieur Raymond GIRARD, décédée le 17 août 2003 à Chef Boutonne a, par testament olographe annexé à la minute d'un acte reçu par Maître TABARD le 15 septembre 2003, institué la Ville de Niort légataire universelle pour moitié avec le Centre Hospitalier de Niort.

La succession se compose de :

ACTIF :

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| - Actifs bancaires d'un montant de | 53 595,20 € |
| - Actifs divers d'un montant de | 2310,95 € |
| Total | 55 906,15 €. |

PASSIF :

Trop perçu IRCEM, AGRICA et PROBTP et créances diverses d'un montant total de **4731,62 €.**

Ce legs, en ce qui concerne la Ville de Niort, n'est assorti d'aucune charge et condition.

Il sera rendu hommage à Madame GIRARD par l'inscription de son nom dans le registre des donateurs de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le legs de Madame GIRARD, constatant d'une part que l'actif se montre supérieur au passif et qu'il n'est grevé d'autre part d'aucune charge excessive ou onéreuse pour la Commune;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant, d'en supporter tous les frais pouvant en découler.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 39 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 6 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)